



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 06 JUIN 2019**

**DELIBERATION N° : 20190606\_16**

**OBJET :** Projet porte et itinéraire du Parc National à Grand Coude : Lancement d'une étude portant sur l'élaboration d'un plan opérationnel d'interprétation et de valorisation écotouristique de l'itinéraire de la porte de parc de Grand Coude

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **17 JUIN 2019**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents	27
Procuration	6
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élu délégué  
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le six juin à dix-sept heures trente deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte

**Absents – Représentés**

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
PAYET Yanniss représenté par BAUSSILLON Inelda  
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée  
FONTAINE Olivier représenté par FRANCOMME Brigitte  
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13<sup>ème</sup> adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Séance du 06 juin 2019

**DÉLIBÉRATION N° : 20190606\_16****OBJET :**

**Projet porte et itinéraire du Parc National à Grand Coude :**  
**Lancement d'une étude portant sur l'élaboration d'un plan opérationnel d'interprétation et de valorisation éco-touristique de l'itinéraire de la porte de parc de Grand Coude**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

#### Le Maire expose :

Par décision n°20171212\_18 en date du 12 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la Commune à la charte d'adhésion du Parc National.

A l'occasion de la signature de la convention d'application le 28 juin 2018, une note de cadrage portant sur le projet porte de parc de Grand Coude a pu être remise au Secrétariat Général des Hauts (SGH).

Pour rappel, la note de cadrage identifie trois grands axes stratégiques :

**AXE 1** - L'accessibilité ou le désenclavement global du site (itinéraires routiers et de randonnées, aménagement de points d'accueil), en donnant de la visibilité depuis les Bas et en ouvrant les accès vers le site majeur du Volcan ;

**AXE 2** - La valorisation écotouristique du territoire (services de proximité, prestations d'animation, appui à l'émergence d'une offre touristique à ancrage territorial fort, consolidation des thématiques concourant à une identité affirmée du village, ...)

**AXE 3** - La préservation et la valorisation de la biodiversité et des paysages (notamment actions concourant à la sauvegarde du Pétrel noir de Bourbon dans le cadre du programme LIFE Pétrels, soutien à la mise en place de cultures de Plantes À Parfum, Aromatiques et Médicinales PAPAM).

C'est dans le cadre de cette stratégie que s'inscrit le recrutement d'un chef de projet qui est chargé de piloter la mise en œuvre du projet global de « porte de parc ».

Le poste du chef de projet est financé à hauteur de 100 % (mesure 7.5.4 du FEADER) et a fait l'objet d'une décision du conseil municipal en date du 5 octobre 2018.

Dans cette perspective, il est proposé le lancement d'une étude portant sur l'élaboration d'un plan d'interprétation et de valorisation écotouristique « porte de parc » de Grand Coude qui est inscrite en action prioritaire au plan d'actions prévisionnel annexé à la note de cadrage et correspondant à l'axe stratégique 2.

Pour rappel, le périmètre de la porte de parc comprend :

- le village de Grand Coude ;
- Jean-Petit ;
- la rivière des Remparts ;

- la rivière Langevin.

L'étude portera sur l'ensemble de ce périmètre avec un focus plus précis sur la valorisation écotouristique du village de Grand Coude et de la rivière Langevin dans une démarche mise en interprétation des accès au cœur du Parc National, des entrées de Grand Coude et du lien avec le grand site du volcan.

L'action vise enrichir de l'offre de découverte écotouristique de Saint-Joseph, afin que sa région haute, Grand-coude, gagne en image, en attractivité et en économie, par :

- la construction d'une trame géographique et de logiques de découverte bâties sur des scénarios thématiques bâtie sur le SIVE Volcan et la VUE.
- l'équilibrage du territoire en terme d'offres de découverte pour sortir rapidement des flux inféodés aux sites emblématiques patrimoniaux favorisant la découverte des hauts depuis les bas.

Les études nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du projet :

- plans d'Interprétation d'unités et/ou de sites (îlot, sentier, relais, chemin, itinéraire, belvédère)
- études techniques (Mise en interprétation terrain, production différencié ) ;
- études produits-marketing (LIGNE IDENTITAIRE la ligne de MOBILIER, la ligne SIGNALÉTIQUE, la ligne ÉDITORIALE aide à la conception de produit d'animation de publication)
- les actions correspondantes;
- les protocoles d'évaluation (Fréquentation des itinéraires et des sites, incidences économiques locales, impacts des fréquentations et des capacités d'accueil, satisfaction et des attentes des visiteurs).

La programmation est articulée sur un échéancier de 3 ans et priorisera la réalisation de 2 à 3 éléments structurants de l'offre.

- Le Petit Serré de Grand Coude (Requalification et îlot d'interprétation) : « Le volcan et l'eau, La Timize » ;
- La boucle de Grand Coude (sentier tables et îlot d'interprétation) : « La Timize , le volcan, l'eau, et la ruralité » ;
- Le Sentier Marron : Grand-coude /Morne Langevin (table d'interprétation) : Le volcan, le paysage, la forêt » ;
- Le Trou de Cissia.

Ladite étude peut faire l'objet d'un financement dans le cadre du FEADER (mesure 7.5.4) à hauteur de 80 %.

La mission du chef de projet consistera notamment à :

- l'élaboration du cahier des charges ;
- la consultation des bureaux d'études ;
- la mise en œuvre et le suivi administratif et financier de l'étude ;
- l'organisation des ateliers terrain, des comités techniques et comité de pilotage ;
- l'animation et le suivi des actions en lien avec les partenaires.

#### Plan de financement prévisionnel :

Le plan de financement prévisionnel se décline de la manière suivante :

Coût prévisionnel HT	FEADER mesure 7.5.4 (75 %)	Etat, Département, Région (5 %)	Commune (20%)
50 000 €	37 500 €	2 500 €	10 000 €

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le principe du lancement d'une étude portant sur l'élaboration d'un plan opérationnel d'interprétation et de valorisation écotouristique de l'itinéraire de la porte de parc de Grand Coude qui sera confié au chef de projet porte de parc ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à solliciter les demandes de subvention y afférentes ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du conseil municipal n°20171212\_18 du 12 décembre 2017,

**Vu** la note explicative de synthèse n°16,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Présents : 27**

**Pour : 33**

**Représentés : 6**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **APPROUVE** le principe du lancement d'une étude portant sur l'élaboration d'un plan opérationnel d'interprétation et de valorisation écotouristique de l'itinéraire de la porte de parc de Grand Coude qui sera confié au chef de projet porte de parc.

**Article 2.-** **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant.

Coût prévisionnel HT	FEADER mesure 7.5.4 (75 %)	Etat, Département, Région (5 %)	Commune (20%)
50 000 €	37 500 €	2 500 €	10 000 €

**Article 3.-** **AUTORISE** le Maire à solliciter les demandes de subvention y afférentes.

**Article 4.-** **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 5.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,  
L'élu délégué  
Christian LANDRY

